

**La MRC de Coaticook adopte la déclaration universelle d’urgence climatique**

**Coaticook, 17 décembre 2018** – Suite à une demande formulée lors de la dernière séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tenue le mercredi 28 novembre 2018, la MRC a décidé de se joindre aux centaines de citoyens québécois et aux municipalités signataires en appuyant la déclaration universelle d’urgence climatique (DUC).

Cette déclaration s’inscrit dans la foulée du rapport en octobre dernier du groupe d’experts intergouvernemental concernant l’évolution du climat alarmante (GIEC) et le réchauffement climatique et ses conséquences pour la planète qui en découlent. Ce rapport mentionne notamment que le climat s’est réchauffé d’environ 1,0°C depuis l’ère industrielle et que si la tendance se maintient, ce réchauffement atteindra 1,5°C d’ici 2030 à 2052. Les recherches démontrent que les conséquences d’un réchauffement climatique entre 1,5°C et 2,0°C seraient dramatiques. Or pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, les efforts à mettre en place sont gigantesques et nécessitent une mise en œuvre urgente. Pour y arriver, le rapport fait mention, entre autres, d’une réduction de 45 % des émissions de gaz à effet de serre d’ici 2030 par rapport à 2010 et de la mise en place d’une société carboneutre d’ici 2050.

Dans ce contexte, la déclaration universelle d’urgence climatique a été rédigée et promue par un groupe de militants environnementalistes qui réclame essentiellement la reconnaissance de « l’état d’urgence climatique » et la nécessité de mettre en place rapidement des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La MRC reconnaît l’urgence de la situation. Comme il est évident qu’elle ne peut agir seule et qu’il s’agit d’une problématique mondiale, elle demande aux gouvernements du Québec et du Canada d’agir en conséquence et d’aider les municipalités qui font face aux conséquences des changements climatiques.

En ce sens, la MRC met en place depuis plusieurs années des actions visant à s’adapter aux changements climatiques et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Parmi celles-ci, notons le

déploiement d'un réseau de bornes électriques à l'échelle de la MRC et la mise en place d'un circuit urbain de transport en commun à Coaticook. La MRC fait également partie d'une des huit communautés leader au Québec ayant adhéré au projet Rés-Alliance, une communauté de pratique en adaptation aux changements climatiques coordonnée par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. La MRC a également participé à l'organisation de la soirée sur l'impact des changements climatiques sur l'eau dans la MRC qui s'est tenu le 16 octobre dernier, en plus d'avoir amorcé la réalisation d'un plan d'adaptation aux inondations de la vallée de la Coaticook. Le projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook s'inscrit également dans le cadre d'une approche d'adaptation et vise à étudier et protéger les corridors fluviaux dans un contexte de changement climatique.

En adoptant la déclaration universelle d'urgence climatique, la MRC démontre son intérêt à poursuivre ses actions pour prendre en compte les changements climatiques.

- 30 -

**Sources**

Amélia Carr, agente de communication marketing à la MRC de Coaticook  
819-849-7083, poste 249, communication@mrcdecoaticook.qc.ca

**Informations**

Marie-Claude Bernard, aménagiste à la MRC de Coaticook

**Entrevues**

Jacques Madore, préfet de la MRC de Coaticook et maire de Saint-Malo